

27-08-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 27 AOÛT 2019 À 19 H 47, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Lépicier.
La mairesse Mme Audrey Boisjoly, est absente.
Le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol, est absente.
Les conseillers MM. Gyslain Loyer et Sylvain Trudel sont absents.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS
LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

**LE MAIRE SUPPLÉANT CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
À 19 H 47.**

330-2019

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Autorisation de signature – Achat d'un terrain – Lot 5 359 639;
4. Création du poste de direction des services techniques;
5. Affichage d'un poste de direction des services techniques;
6. Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

331-2019

Autorisation de signature

Achat d'un terrain –

Lot 5 359 639

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en train de faire réaliser son plan de transport par la firme WSP;

CONSIDÉRANT QU' il est possible que l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale soit réaménagée pour assurer la fluidité de la circulation et la sécurité des passagers sur la route;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la Municipalité souhaite acquérir le terrain constitué du lot 5 359 639;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de :

1. de faire préparer une promesse de vente par Me Mireille Beausoleil, notaire;
2. d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général à faire signer une promesse de vente à M. Alain Sureau et Mme Louise Boulianne pour l'acquisition du lot complet 5 359 639;

SUITE DE LA RÉOLUTION 331-2019

3. d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat notarié découlant de ladite promesse de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

332-2019

Création du poste de direction des services techniques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix est en pleine expansion et que de nombreux travaux et demandes sont présentement en cours et à venir;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics est en manque d'effectif pour pallier les nombreux travaux et demandes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de créer un poste de direction des services techniques afin de prendre en charge la réalisation des projets de Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

333-2019

Affichage du poste de direction des services techniques

CONSIDÉRANT la résolution 332-2019 qui détaille la création du poste de direction des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de permettre au directeur général de procéder à l'affichage du poste de direction des services techniques et, à cette fin, mandater la firme Dupuis pour procéder à ce recrutement, pour un montant forfaitaire de 10 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

334-2019

Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite inciter les organismes à bien se structurer en privilégiant la concertation, la consultation, la planification et la gestion efficace des ressources humaines et financières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vise à offrir un soutien et une visibilité aux organismes du territoire; et faciliter le travail du Service des communications, des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire parvenir à une égalité entre les organismes, puisque ceux-ci ne seraient plus traités au cas par cas, mais bien selon les mêmes critères;

SUITE DE LA RÉOLUTION 334-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vise à favoriser la transparence envers les organismes et citoyens en donnant accès aux critères de reconnaissance et aux modalités de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à mobiliser l'effort bénévole et favoriser l'implication des citoyens auprès des organismes tout en consolidant notre soutien auprès de ces organismes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'adopter la Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté comme présentée qui précise les conditions, les modalités de reconnaissance, le type d'organisme admissible et les procédures à suivre pour établir et conserver cet appui municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

335-2019

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la présente séance soit levée à 19 h 52.

Pierre Lépicier
Maire suppléant

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».